

UNE NÉCESSAIRE RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'impuissance croissante des Nations unies, à cause de la paralysie du Conseil de sécurité, est devenue de plus en plus évidente à partir du milieu des années 2000. Les menaces de veto d'une Russie jouant à plein de son pouvoir de nuisance ont notamment empêché toute résolution sur la Syrie, avant la 2254 de décembre 2015, et toute saisine de la Cour pénale internationale. Cela a relancé la question d'une réforme du veto. Un projet porté par la France, signé par une centaine de pays, propose que les membres permanents du Conseil de sécurité prennent l'engagement, sur une base volontaire, de renoncer à ce droit face à des crimes de masse. Le secrétaire général de l'ONU déciderait si l'on se trouve dans une telle situation. L'opposition de la Russie, et dans une moindre mesure de la Chine, et les réticences américaines bloquent ce projet.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

se compose de quinze membres. Il prend des décisions appelées « résolutions ». Une résolution est adoptée si au moins neuf des quinze membres votent en sa faveur et si aucun veto n'est émis.

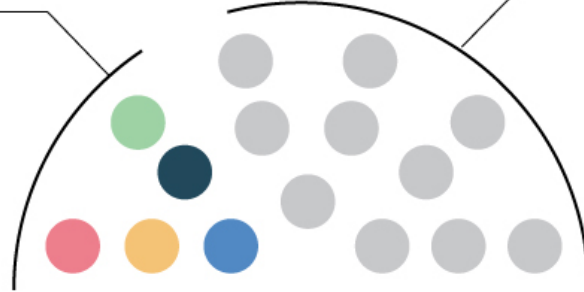
CINQ MEMBRES PERMANENTS

Chacun dispose d'un droit de veto : si l'un vote contre une résolution, celle-ci n'est pas adoptée.

DIX MEMBRES NON PERMANENTS

L'Assemblée générale élit dix membres non permanents pour deux ans, parmi les membres de l'ONU, selon un critère géographique :

- cinq sièges pour l'Afrique et l'Asie
- deux sièges pour l'Amérique latine
- deux sièges pour l'Europe occidentale
- un siège pour l'Europe orientale



VETO D'UN MEMBRE PERMANENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES AYANT BLOQUÉ L'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION*

- Etats-Unis
- URSS/Russie
- Chine
- Royaume-Uni
- France

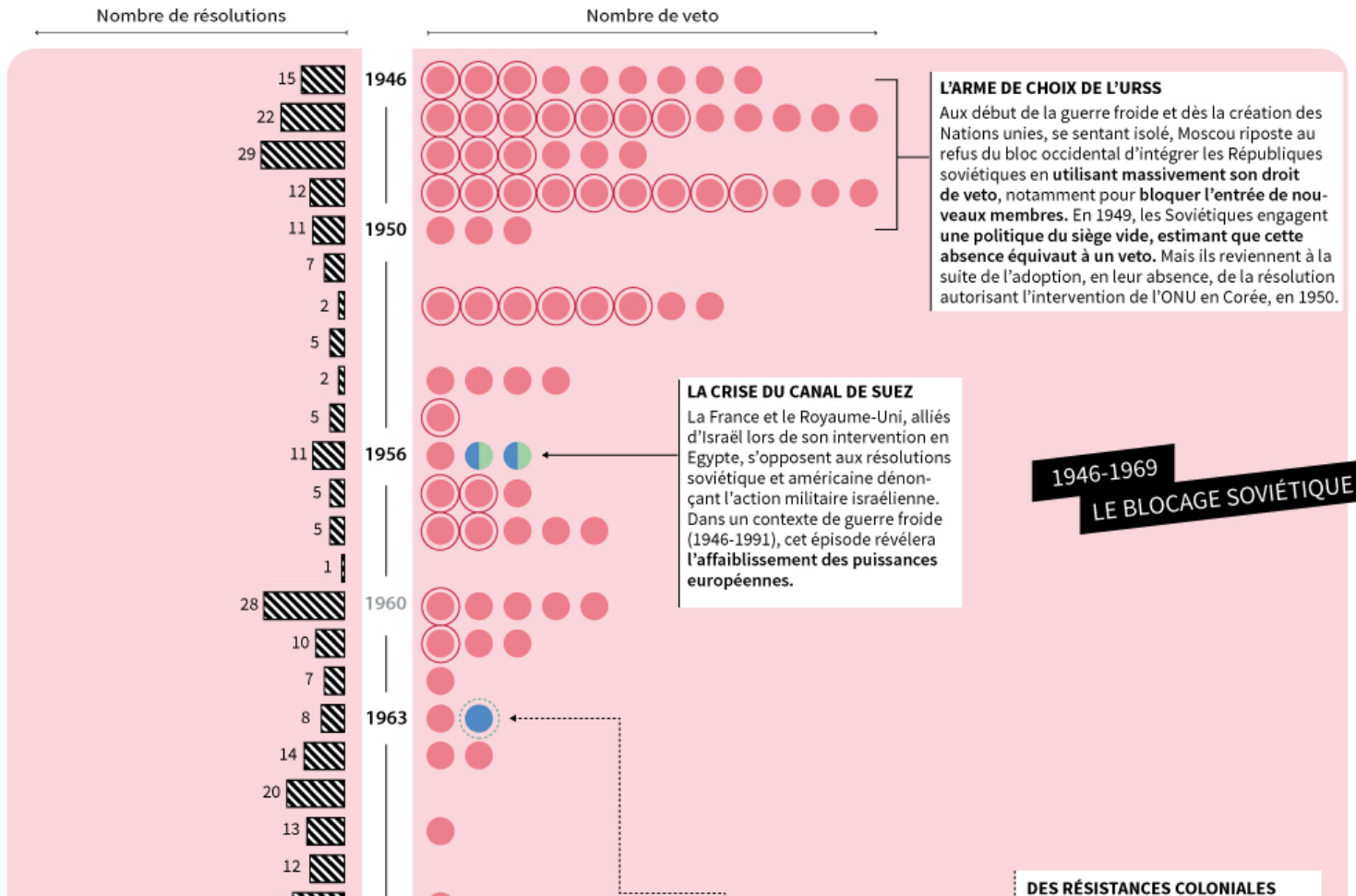
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

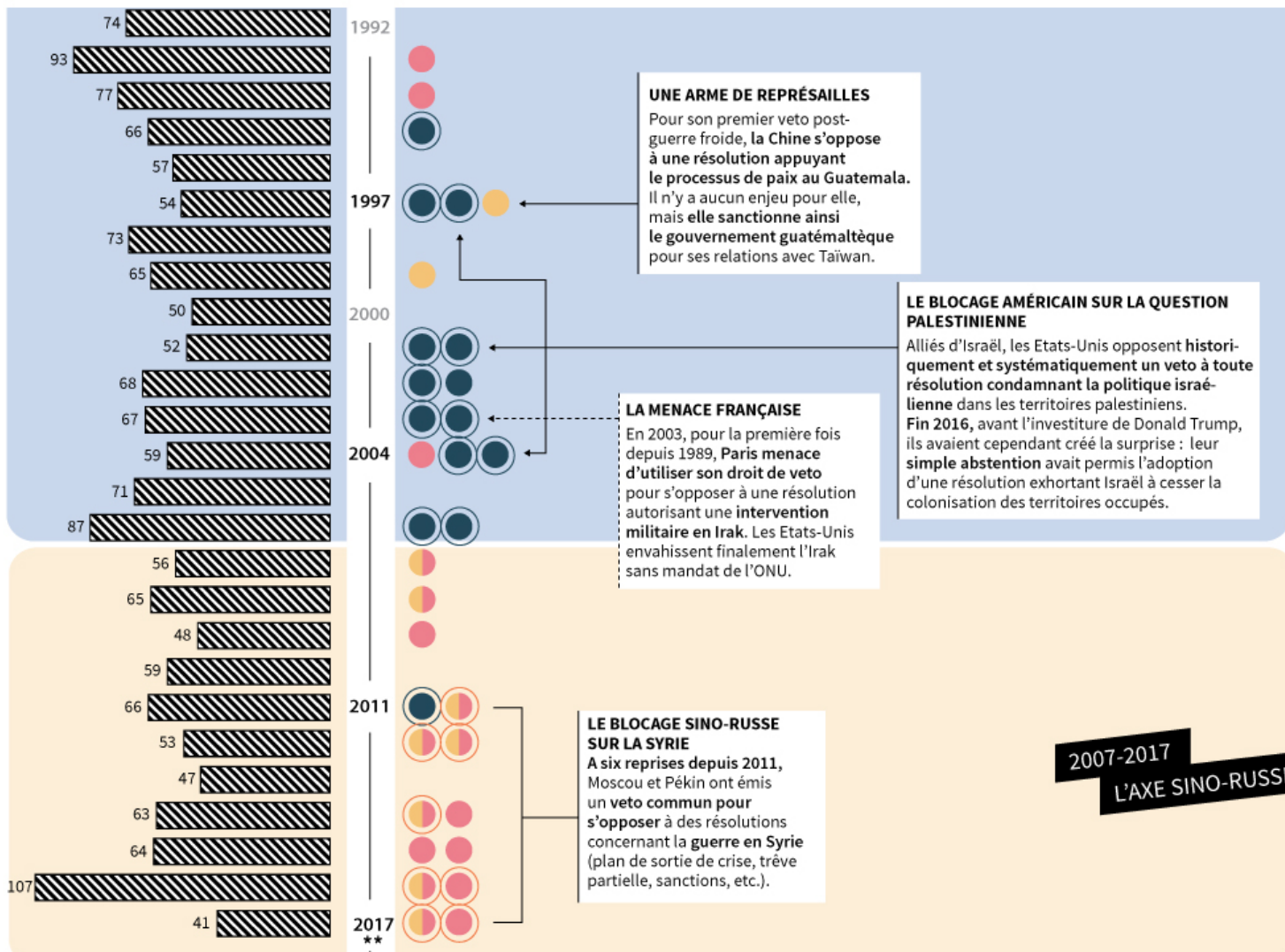
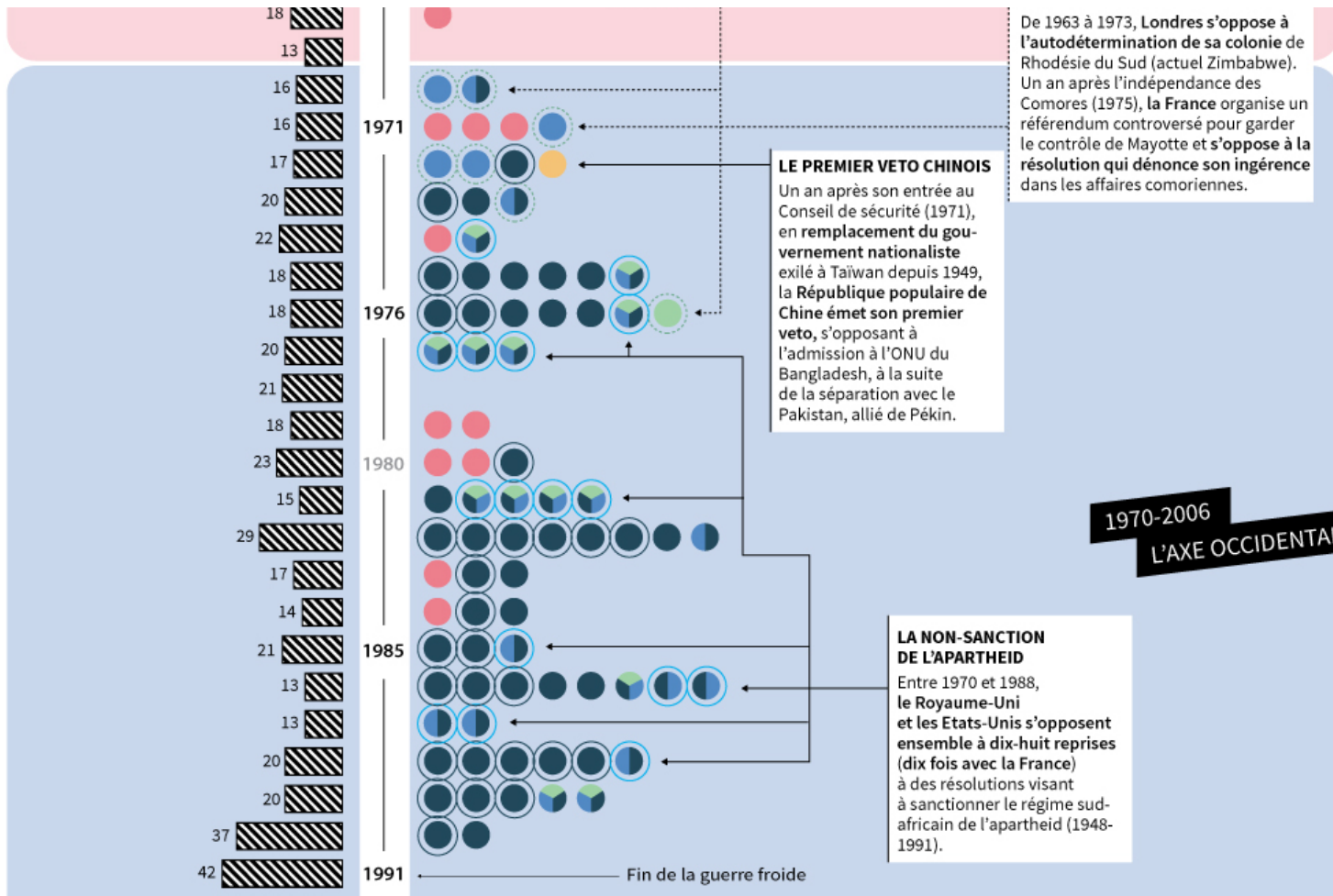
- ▨ Nombre de résolutions

VETO À RÉPÉTITION SUR DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

- De l'URSS, contre l'entrée d'un nouveau membre
- Du Royaume-Uni ou de la France, contre une résolution traitant des questions coloniales

- Des trois membres permanents occidentaux, contre une résolution sanctionnant l'Afrique du Sud
- Des Etats-Unis, contre une résolution mettant en cause la politique israélienne
- De la Chine et de la Russie, contre une résolution traitant de la guerre en Syrie





195

propositions de résolution
ont été bloquées par un veto
depuis 1946

84%

des veto russes

ont été émis **avant
la fin de la guerre froide**,
entre 1946 et 1991.

53%

des veto américains

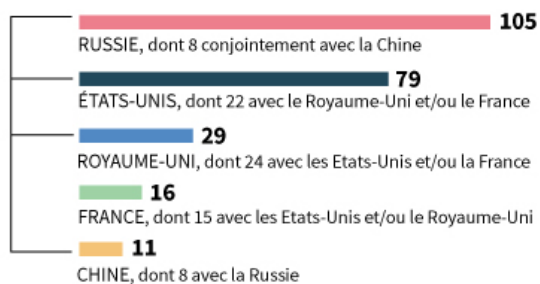
ont bloqué
une résolution concer-
nant **Israël**.

45

veto russes

ont bloqué une résolution
proposée par les Etats-Unis.
À l'inverse, les Américains ont
bloqué huit fois les russes.

NOMBRE DE VETO ÉMIS PAR L'UN
DES CINQ MEMBRES



* Les amendements bloqués par un veto
ne sont pas comptabilisés

** Bilan au 21 septembre 2017

SOURCE : NATIONS UNIES

INFOGRAPHIE LE MONDE

INFOGRAPHIE : FRANCESCA FATTORI, AUDREY LAGADEC, CHARLOTTE RECOQUILLON